



DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 20 juin 2023

Nombre de conseillers en exercice	Présents	Votants
19	12	14

Objet :

Intégration commune de Sernhac dans le SIVU des pistes DFCI du massif du Gardon

L'an deux mille vingt-trois, et le vingt juin le conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sur la convocation qui leur a été adressée par Monsieur Nicolas CARTAILLER.

Date de la convocation : 15 juin 2023

Présents : Florian BOISSIN, Nicolas CARTAILLER, Jacques CORCESSIN, Pierre DE QUEYLARD, Albachir EL KHALFI, Cécile FABRE, Sabine HUGUES, Corinne LEFEBVRE, Stéphane MATEO, Luc VINCENT, Roland VIOLA, Laure ZEROUALI.

Absents excusés : N'fissa BENS Aid, Carole GALINY, Eric GONNSARD, Elma PIRAZZI, Frédéric VALOT.

Absentes représentées : Manon BLOQUE (procuration à Corinne LEFEBVRE), Elisabeth VIOLA, (procuration à Nicolas CARTAILLER)

Secrétaire de séance : Florian BOISSIN

Vu le conseil syndical du 11 avril 2023 du SIVU de DFCI du massif du Gardon au cours duquel a été accepté l'intégration de la commune de Sernhac (délibération n°20230411-09) ;

Vu le mail en date du 22 mai 2023 indiquant aux communes membres de ce SIVU, du délai de trois mois pour se prononcer sur cette intégration ;

Monsieur le Maire propose d'accepter l'adhésion de la commune de Sernhac au SIVU de DFCI du massif du Gardon.

Le conseil municipal, l'exposé du Maire entendu et après avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés,

- **ACCEPTTE l'adhésion** de la commune de Sernhac au SIVU de DFCI du massif du Gardon et la modification des articles concernés des statuts du SIVU, en ce sens.

Le secrétaire de séance,
Florian BOISSIN

Délibéré les jour, mois et an susdits,
Pour copie conforme,
Le Maire,
Nicolas CARTAILLER

